



## Vol dans une piscine municipale

Par **pamoire72**, le **18/07/2014** à **13:33**

Bonjour,

Mon fil vient de ce faire voler son téléphone portable à la piscine municipale.

Je précise qu'il s'agit d'une ancienne piscine, avec des casiers SANS consigne : on met ses affaires sur un portant, et les donne aux personnels de la piscine qui les stockent sur des étagères. (étagères uniquement accessibles aux personnels...)

Pour récupérer le casier, il faut alors présenter le bracelet du casier...

Mon fils à remarqué la disparition du téléphone avant de quitté la piscine et la signalé au responsable de la caisse...

J'ai bloqué la carte SIM par mon opérateur, et avons déposé une plainte en gendarmerie (gendarme d'ailleurs peu étonné !?!) pour bloqué le téléphone.

Par contre, quel recourt avons nous au niveau de la municipalité responsable de la piscine ?

Merci d'avance.